



Ville de
BOIS-GUILLAUME

DIRECTION GENERALE
SCP le 28/05/10

OPERATION N°2010-09

REGLEMENT DE CONSULTATION

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de Bois-Guillaume
Hôtel de Ville - BP 40 -
76232 BOIS-GUILLAUME CEDEX
Tél : 02.35.12.24.40 / Fax : 02.35.12.24.90

Objet de la consultation :

**EFFACEMENT DE RESEAUX
FOURNITURE ET POSE DE MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Date de la visite obligatoire : à la convenance des candidats,
sur rendez vous **entre le 2 et 23 juin 2010**

Date et heure limites de remise des plis : jeudi 1^{er} juillet 2010 à 17 heures 30

ARTICLE I - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne

**l'effacement de réseaux sur 2 axes de la Ville
ainsi que la fourniture et la pose de matériel d'éclairage public.**

ARTICLE II - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

II. 1. Etendue et mode de la consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée prévue aux articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics et par le guide interne mis en place au sein de la Collectivité.

II. 2. Maîtrise d'ouvrage

Le Maître d'ouvrage de l'opération est la Commune de Bois-Guillaume, représentée par son Maire.

II. 3. Maîtrise d'oeuvre

La Maîtrise d'œuvre sera assurée par les Services Techniques de la Ville.

II.4. Mode de dévolution

Le marché pourra être confié :

- soit à une entreprise individuelle
- soit à un groupement d'entreprises.

En cas de groupement, la forme souhaitée par la personne responsable du marché est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de la personne responsable du marché.

II.5. Décomposition en lots

Marché à lot unique

II.6. Variantes

Chaque candidat doit répondre à la solution de base. Toutefois, il peut présenter des variantes. Il joindra alors à son acte d'engagement autant de devis que de variantes proposées.

II.7. Retrait des DCE

Les documents de consultation peuvent être consultés et téléchargés sur le site Internet de la Commune : www.ville-bois-guillaume.fr, rubrique Marchés – Travaux – ou sur le site www.synapse-ouest.com ou être obtenus sur demande par fax, auprès du service de la Commande Publique au 02.35.12.24.90 ou par courriel : contact@ville-bois-guillaume.fr

II.8. Délais d'exécution

Les travaux devront être réalisés dans un délai maximal de 2 mois.

Les candidats devront indiquer, dans leur acte d'engagement, la durée d'intervention sur laquelle ils s'engagent pour la réalisation de leur prestation sur chacun des sites.

La réalisation des travaux doit commencer en septembre 2010.

II.9 Délais de validité des propositions des candidats

Le délai de validité est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date de remise des propositions des candidats.

II.10. Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail

Il sera fait application des lois et décrets en vigueur.

II.11. Visite obligatoire / Connaissances des lieux

Les candidats devront impérativement procéder à une visite des sites.

Pour cela, il leur appartiendra de prendre contact avec M. Christophe LECLERC, adjoint au Directeur des Services Techniques, au 02.35.12.30.50.

Cette visite obligatoire est organisée afin de permettre aux entreprises :

- de prendre connaissance complète et entière des sites concernés et de tous les éléments généraux ou locaux en relation avec l'exécution des travaux
- d'apprécier pleinement les difficultés susceptibles d'être rencontrées pendant l'exécution des travaux
- de compléter les indications portées dans les documents du dossier d'appel à la concurrence
- de s'entourer de tous renseignements complémentaires nécessaires auprès du Maître d'Oeuvre et auprès de tous services ou autorités compétents.

Celle-ci sera organisée, à la convenance des candidats, entre le 2 et le 23 juin 2010.

Le marché étant traité à prix global et forfaitaire, l'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucune plus value due à une mauvaise connaissance des sites ne sera prise en considération lors de l'exécution des travaux.

Aucune proposition ne sera recevable si celle-ci émane d'un candidat n'ayant pas participé à l'une des visites précitées.

ARTICLE III - ASPECT FINANCIER DU MARCHE

Les prestations sont traitées à prix global et forfaitaire, et cela quelles que soient les quantités nécessaires à la réalisation complète des travaux.

- a) Modalités essentielles de financement et de paiement

Cf C.C.P

- b) Présentation des demandes de paiement

CF C.C.P

ARTICLE IV - PRESENTATION DES PROPOSITIONS DES CANDIDATS

Afin de justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le candidat joindra :

- **la déclaration sur l'honneur**, annexée à l'acte d'engagement, après l'avoir dûment complétée, datée et signée
- un document justifiant du **chiffre d'affaires** de la société sur les **3 dernières années** (document CERFA DC 5 ou autre)
- une attestation d'**assurance en cours de validité** garantissant les tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des travaux
- ♦ **Le certificat de visite** délivré par le représentant de la Maîtrise d'Ouvrage le jour de la visite

LES PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE:

- ♦ **l'acte d'Engagement joint, dûment complété, daté et signé, dont l'exemplaire original, conservé dans les archives du Maître d'Ouvrage, fait seul foi,**
- ♦ **le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) dûment signé et daté,**
- ♦ **un devis** descriptif **détaillé par poste** des travaux, pour chacun des sites, ayant valeur de **décomposition de prix global et forfaitaire**
- ♦ **un mémoire technique**
 - a. Mode opératoire : organisation générale du chantier et méthodologie envisagée
 - b. Matériels et fournitures utilisés
 - c. Références du soumissionnaire pour des prestations similaires et moyens humains, qualification du personnel affecté au chantier
 - d. Les dispositions prises en terme de sécurité pour les agents de l'entreprise et les riverains ainsi que la méthodologie propre à la réalisation du chantier pour minimiser les nuisances
 - e. tout élément susceptible de valoriser la proposition du candidat

L'absence de l'une des pièces précitées pourra conduire le Maître d'ouvrage à rejeter la proposition du candidat.

ARTICLE V - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PROPOSITIONS

La transmission des propositions par voie électronique n'est pas autorisée.

Les propositions devront être transmises sous enveloppes cachetées.

Celles-ci devront porter l'objet de la consultation « **Effacement de réseaux – Fourniture et pose de matériel d'éclairage public**», et la mention « **Ne pas ouvrir avant la séance d'examen des plis** ».

Elles devront impérativement parvenir à l'adresse suivante **avant le jeudi 1^{er} juillet 2010 à 17 heures 30** au Service de la Commande Publique, au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville :

Commune de Bois-Guillaume
Service de la Commande Publique
31, place de la Libération
BP 40
76232 BOIS-GUILLAUME CEDEX

A titre indicatif, les jours et heures d'ouverture de la Mairie sont :
du lundi au vendredi inclus :
de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30

ARTICLE VI – JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants :

- 1) le prix, noté sur 70 points
- 2) la valeur technique jugée à partir des éléments contenus dans le mémoire technique, notée sur 30 points.

ARTICLE VII - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à prendre contact avec :

- pour les renseignements d'ordre administratif

↳ Le Service de la Commande Publique
Téléphone : 02.35.12.24.40 / Fax : 02.35.12.24.90
Courriel : contact@ville-bois-guillaume.fr

- pour les renseignements d'ordre technique

↳ Monsieur Christophe LECLERC, responsable du projet
Services Techniques – Tél : 02.35.12.30.50,
Fax : 02.35.12.30.59

ARTICLE VIII - DIFFERENDS ET LITIGES

Le Responsable Légal du Marché et le Titulaire conviennent que les litiges qui pourraient résulter du présent marché feront l'objet d'une tentative de conciliation par un expert indépendant, désigné d'un commun accord par les deux parties.

A défaut d'accord amiable, toute difficulté relative à l'application du présent marché sera soumise au Tribunal Administratif de Rouen

Tribunal Administratif
53 avenue Gustave Flaubert
76000 ROUEN
Tél. 02.32.08.12.70 – Fax. 02.32.08.12.72
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

DATE D'ENVOI DE L'ANNONCE A LA PRESSE

le vendredi 28 mai 2010